

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 183/6° L l'Assemblée Territoriale en date du 21 avril 1965.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 avril 1965

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro
1 juin 1965

TEXTE INTÉGRAL

rendue exutoire par arrêté n° 628 du 27 avril 1965, la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale a déclaré réclassée dans le domaine public du Territoire la parcelle de terrain sise à Djibouti, plateau du Serpent, et immatriculée au Livre foncier du Territoire Sous lè n° 392, pour servir de plage publique.